

NOTE D'INFORMATION SUR LA VIDÉOSURVEILLANCE

INTRODUCTION

Le présent document a pour objet de fournir des informations sur la vidéosurveillance que Banque Havilland S.A. (la «Banque») met en œuvre dans les locaux de la Banque situés au 35a, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg L-1855.

Ces informations sont fournies conformément au Règlement Général Européen sur la Protection des Données¹ (le «RGPD») qui vise à renforcer la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de leurs données personnelles.

1. RESPONSABLE DE TRAITEMENT

Coordonnées du Responsable de traitement:

Banque Havilland S.A.
35a, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg L-1855

2. FINALITÉS ET BASE LÉGALE DE LA VIDÉO SURVEILLANCE

L'enregistrement de vidéos par des caméras de vidéosurveillance est nécessaire pour:

- sécuriser l'accès aux locaux de la Banque;
- assurer la sécurité du personnel de la Banque, des clients, des prospects, des visiteurs, du personnel des prestataires de services et celui des fournisseurs;
- détecter et identifier les comportements potentiellement suspects ou dangereux susceptibles de provoquer des accidents ou des incidents;
- déterminer l'origine d'un incident;
- protéger les actifs de la Banque (bâtiments, installations, équipements, argent, etc.).

La Banque collecte et traite les images de vidéosurveillance aux fins de ses intérêts légitimes, conformément à l'article 6 (1) point (f) du RGPD.

3. CATÉGORIES DE DONNÉES PERSONNELLES TRAITÉES ET SOURCE

Catégories de données personnelles:

- Images de vidéosurveillance des personnes présentes dans les locaux de la Banque;
- Date et heure d'une telle présence;

Source:

- Enregistrements vidéo de caméras installées pour sécuriser des zones spécifiques, y compris, mais sans s'y limiter, les portes situées aux étages concernés qui donnent accès aux bureaux de la Banque, une salle spécifique où se trouvent les serveurs de la Banque et quelques places de parking réservées aux visiteurs.

4. DURÉE DE CONSERVATION ET TRANSFERT À DES TIERS

Les images émanant de la vidéosurveillance sont conservées par la Banque pour une période maximale de 7 jours.

Néanmoins, la Banque peut conserver les images de la vidéosurveillance plus de 7 jours en cas d'incident ou d'infraction. Dans de tels scénarios, les images peuvent être transmises à la police, aux autorités compétentes, aux assureurs ou peuvent être utilisées dans le cadre de procédures judiciaires ou arbitrales. A l'exception des scénarios spécifiques mentionnés ci-dessus (s'ils existent), les enregistrements vidéo ne seront pas transférés à des tiers.

5. VOS DROITS

En tant que « personne concernée », vous disposez des droits suivants, conformément au GDPR:

- droit d'accès aux données et informations personnelles,
- droit de rectification,
- droit à l'effacement ("droit à l'oubli"),
- droit à la restriction du traitement des données personnelles,
- droit à la portabilité des données,
- droit d'opposition, et le
- droit d'introduire une plainte auprès d'une autorité de protection des données (au Luxembourg : la Commission nationale de protection des données, CNPD).

¹ Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE.

Néanmoins, la Banque vérifiera au préalable que les conditions pertinentes, pour l'exercice des droits indiqués ci-dessus soient remplies.

Pour exercer tous les droits, questions ou plaintes pertinents, veuillez contacter le Délégué à la Protection des Données de la Banque:

Par email: LUdataprotection@banquehavilland.com, or

Par téléphone: (+352) 46.31.31.333 (ligne enregistrée / boîte vocale), ou par la poste:

Banque Havilland S.A.
Attn.: Data Protection Officer
35a, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Vous recevrez des informations sur les mesures prises par la Banque dans un délai d'un mois à compter de la réception de la demande (et de la preuve de votre identité) par la Banque. Ce délai peut être prolongé de deux mois supplémentaires si nécessaire, en tenant compte de la complexité et du nombre des demandes. Dans ce cas, vous en serez informé.

La présente notice d'information peut faire l'objet de modifications. La dernière version en vigueur est disponible sur le site internet de la Banque

(<https://www.banquehavilland.com>).